

SERVICE DE GASTROENTEROLOGIE				
Typologie <i>Loi hospitalière 8.03.2018 Art.4 (2)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier obligatoire pour les centres hospitaliers			
Définition <i>Loi hospitalière 8.03.2018 Annexe 2</i>	Un service de diagnostic, de traitement et de soins médicaux, prenant en charge des patients présentant des affections des organes digestifs et de leurs voies. Le service de gastro-entérologie dispose d'un accès à un plateau médicotechnique d'imagerie, d'endoscopie et d'investigations fonctionnelles digestives, ainsi que d'un lien fonctionnel avec un service de soins intensifs établis sur le même site qui précise les conditions de transfert des patients dans ces services. Le service participe aux réunions de concertation pluridisciplinaire pour toute son activité oncologique.			
Niveau national		Planification <i>(Loi hospitalière 8.03.2018 Annexe 2)</i>	Autorisations <i>depuis le 01.01.2019</i>	Situation au 1.07.2021
	Services Antennes	4 services /	4 services 3 antennes	4 services 3 antennes
	Nombre de lits minimum/service	12 lits	14 lits	14 lits
	Nombre de lits au niveau national	90 lits maximum	85 lits	85 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
Autorisations <i>depuis le 01.01.2019</i>	16 lits dont - Service : CHdN-Ettelbruck : 12 - Antenne : CHdN-Wiltz : 4	CHL-Centre : 14 lits et 14 lits HDJ	28 lits dont : - Service : CHEM-Esch : 18 lits - Antenne : CHEM-Niederborn : 10 lits	27 lits dont : - Service : HRS- ZithaKlinik : 19 lits - Antenne : HRS- Kirchberg : 8 lits
Localisation du service / antenne et nombre de lits au 1.07.2021	16 lits dont - Service : CHdN-Ettelbruck : 12 - Antenne : CHdN-Wiltz : 4	CHL-Centre : 14 lits et 6 lits HDJ endoscopie	28 lits dont : - Service : CHEM-Esch : 18 lits - Antenne : CHEM-Niederborn : 10 lits	27 lits dont : - Service : HRS- ZithaKlinik : 19 lits - Antenne : HRS- Kirchberg : 8 lits